

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VELANNE DU 05/12/19

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 5 décembre, le conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Jean MOLINA, Nathalie GIVOIS, Bernard de MONTFALCON, Jocelyn THENOT, Martine PIVIER, Caroline ARNAUD-GODDET, Georges GUERREIRO, Alain MARTINETTO, Salvator DI VINCENZO, Damien GOURGAUD.

Absents : Emmanuelle PAILLAT (pouvoir à François BEIGER)

Secrétaire de séance : Nathalie GIVOIS

Validation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal précédent du 08/11/2019.

1 Demande de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour l'opération « Cœur de village »

Le maire rappelle que dans le cadre des différents travaux d'aménagement du bourg réunis sous l'appellation « Cœur de village » il est possible de demander un fonds de concours auprès du pays Voironnais dans le cadre des aménagements structurants. Le montant demandé est de 349 373 € qui représentent 50% du reste à charge pour la commune de l'ensemble des travaux retenus (traversée du bourg, voie nouvelle, terrain de football, préau à l'école, auvent à la salle des fêtes)

→ Vote à l'unanimité pour autoriser le maire à demander ce fonds de concours.

2 Restes à réaliser 2019

Présentation par le maire des restes à réaliser en investissement dépenses et recettes.

→ Vote à l'unanimité

3 Décision modificative n°2

La prise en charge de la salariée suite au transfert de son contrat de travail à la commune après la liquidation judiciaire de la société BARAYAN nécessite d'abonder le chapitre 12 des dépenses de personnel, cette dépense nouvelle n'ayant évidemment pas été prévue au budget. Le maire en profite pour exposer la situation compliquée de la rupture conventionnelle et donne le montant de la dépense totale pour la commune de ce dossier (salaires, charges, indemnité de rupture conventionnelle, perte des loyers, frais d'avocat et de bureau comptable, mutuelle...) Il ajoute que son traitement est en plus très chronophage.

Il remercie en outre Daniel ARNAUD-GODDET et Jean MOLINA qui ont assuré la pose du parquet acheté par la mairie dans la salle du restaurant-bar communal.

Il présente ensuite le tableau financier de modification budgétaire

→ Vote à l'unanimité de cette DM n°2

4 Travaux en cours

- Ceux du terrain de football ont été stoppés en raison des intempéries qui n'ont pas permis de remettre la terre végétale et de replanter. Cette semaine manquante reporte donc la plantation au mois de mars et donc la mise à disposition du terrain non plus en juillet 2020 mais au printemps 2021.
- Les plateaux ralentisseurs dans la traversée du bourg ont été retravaillés pour qu'ils jouent vraiment leur rôle.

- Les travaux de résine et de marquages divers sont reportés au printemps avec modification de l'emplacement de la perte de priorité à l'écluse devant la mairie pour des questions de visibilité
- Le maire propose de lancer l'appel d'offres pour la construction des vestiaires au conseil municipal de février
- Les travaux de bornage de l'emprise du deuxième tronçon de la voie nouvelle sont engagés

5 Urbanisme

Sur les cinq parcelles constructibles du premier tronçon de la voie nouvelle, quatre permis ont été déposés ou délivrés

Un inventaire des chemins ruraux et de la voirie communale a été réalisé par Corinne Bourillon pour le compte du Pays Voironnais. Ce travail montre qu'il faut reclasser une partie de la voirie rural en voirie communale et qu'une autre partie de la voirie rurale a disparu.

6 Divers

Vendredi 13 décembre : soirée d'ouverture du 1884 avec les nouveaux gérants

Jeudi 19 décembre : fête de l'école et marché de Noël à la salle des fêtes

Samedi 21 décembre : distribution des colis des anciens par le CCAS

Prochain conseil municipal : vendredi 10 janvier 2020

Vœux à la population : dimanche 12 janvier 11h